



# Enseigner, des métiers à conjuguer

*En 2017, l'Éducation Nationale prévoit de recruter plus de 13.000 nouveaux enseignants ! En France, l'enseignement et la formation emploient environ un million de personnes. L'Éducation Nationale est le principal employeur mais il ne faut pas oublier le ministère de l'agriculture, les CFA, les établissements spécialisés... Par ailleurs, près de 20.000 salariés travaillent dans l'un des quatre cents organismes de formations privés.*

Le métier d'enseignant est passionnant et exigeant. Il participe à la construction de la société en transmettant un savoir et en valorisant les compétences des élèves. Être enseignant offre la possibilité de se renouveler chaque jour et d'être acteur d'un système éducatif en évolution. En incarnant les valeurs de l'École républicaine, l'enseignant endosse une autre responsabilité : celle de passeur de ses principes fondateurs, notamment la laïcité et l'égalité.

Être attentif au travail de ses élèves, à leurs besoins, à leurs lacunes, à leurs progrès constitue le cœur du métier d'enseignant. Connaître les profils des élèves et leur permettre de se sentir accompagnés - tout en restant actifs - est une des missions qui incombent aux

enseignants. Aujourd'hui, l'accent est mis sur la maîtrise des connaissances mais également des compétences et en cela, l'école a beaucoup évolué.

L'enseignant n'est pas un professionnel isolé. Il fait partie d'une équipe et son travail nécessite partage et discussion avec notamment les directeurs d'école ou chefs d'établissement, les collègues, les conseillers principaux d'éducation, les conseillers d'orientation psychologues... Le travail collaboratif se poursuit en dehors de l'établissement, avec d'autres écoles ou le réseau d'établissements du bassin de formation mais aussi les institutions et le tissu culturel, associatif ou entrepreneurial local.

L'enseignant est en lien permanent avec la famille, sans quoi rien de durable et d'efficace ne peut se faire puisque l'enfant ne se construit pas uniquement à l'école.

Le métier d'enseignant s'apprend au sein des ESPE, Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation, mais aussi tout au long de la vie.

**Le professeur des écoles** est un généraliste qui enseigne en école maternelle et élémentaire. Pour devenir professeur des écoles, il faut obtenir un master Métiers

de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 1er degré. L'exercice du métier est conditionné par la réussite du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE). Eveiller chez les élèves leur intérêt pour le monde qui les entoure, leur apprendre à lire, écrire, compter et les préparer à l'entrée au collège, tels sont les objectifs assignés aux enseignants des écoles maternelles et primaires.

Le nombre d'heures d'enseignement est identique, 26 heures, quelle que soit l'école, mais les emplois du temps peuvent varier. Il convient d'ajouter à cela la préparation des cours et les corrections qui prennent beaucoup de temps. Ce métier nécessite des qualités d'adaptation importante. Il peut se révéler fatigant physiquement et nerveusement mais il procure également de grandes satisfactions.

**Le professeur de collège et lycée** est un spécialiste d'une ou plusieurs disciplines. Pour intégrer un master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, second degré, le futur professeur doit valider une licence dans la discipline dans laquelle il souhaite enseigner. En fin de première année de master, il présentera

le ou les concours de son choix : le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES), le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique (CAPET), le Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré Agricole (CAPEASA). Les concours sont identiques dans le privé sous contrat mais les intitulés changent. Ses missions sont notamment de transmettre des connaissances dans sa discipline, d'aider les élèves à s'évaluer, à organiser leur travail personnel et les former en vue d'une insertion sociale et professionnelle.

**Enseigner dans le supérieur** est difficile d'accès. Cela requiert le plus souvent un doctorat ou une agrégation, plus rarement un CAPES. Pour passer les concours de maître de conférences et de professeur d'université, organisés par les établissements de l'enseignement supérieur, il faut être inscrit sur une liste de qualification du Conseil National des Universités. Les postes sont peu nombreux.

## EN SAVOIR PLUS

espe-auvergne.fr  
onisep.fr